

PREAMBULE :

Par délibération en date du 17 juin 2021, la CCSE a souhaité mettre en place une aide à l'achat de vélos pour les habitants ayant une résidence principale sur son territoire, à savoir Corsept, Frossay, Paimboeuf, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud, dans le cadre de la compétence mobilité et pour favoriser le développement de ce mode déplacement.

Il convient de réglementer l'attribution de cette aide.

DEMANDEUR

NOM et Prénom : _____
Adresse : N° de voie : _____ Libellé de la voie : _____
Résidence : Principale Secondaire
N° d'appartement : _____ Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

COMPOSITION DU FOYER

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

TYPE D'EQUIPEMENTS ELIGIBLES

- Vélos mécaniques neufs sans assistance électrique
- Vélos à assistance électrique neufs, conformes à la réglementation en vigueur
- Vélos pliants neufs avec ou sans assistance électrique
- Vélos cargos neufs avec ou sans assistance électrique

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Revenu fiscal du foyer : _____
Prix d'achat du vélo hors accessoires (casque, panier, sacoche, antivol, etc..) : _____
Date d'achat du vélo : _____ Lieu d'achat: _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M ou Mme _____ atteste sur l'honneur ne pas revendre mon vélo dans les 3 ans qui suivent l'achat.

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

A _____ Le _____

Signature

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- ✓ Formulaire de demande de subvention
- ✓ Justificatif de domicile, précisant la qualité de résident principal (Redevance Ordures Ménagères, Taxe d'habitation, ou exonération de taxe d'habitation)
- ✓ Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de tous les membres composant le ménage
- ✓ Devis descriptif du type de vélo envisagé si non encore acquis
- ✓ Facture avec descriptif du type de vélo acheté si déjà acquis
- ✓ RIB

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Aide destinée aux résidents principaux du territoire
- Aux personnes majeures
- Aide limitée à une personne par foyer fiscal

Les aides sont dégressives en fonction des revenus du ménage. Il est pris en compte les plafonds de ressources définis par l'ANAH pour les aides à l'habitat.

Nombre de personnes composant le ménage	Foyer aux ressources très modestes (plafond ANAH)	Foyer aux ressources modestes (plafond ANAH)	Foyer aux ressources intermédiaires (+30% sur plafond ANAH) Ou propriétaires bailleurs
1	14 879€	19 074€	24 796€
2	21 760€	27 896€	36 265€
3	26 170€	33 547€	43 611€
4	30 572€	39 192€	50 950€
5	34 993€	44 860€	58 318€
Par personne supplémentaire	+ 4 412€	+ 5 651€	+ 7 346€
Taux d'aide	70% du prix du vélo, plafonné au montant de l'aide maximale ci-dessous	50% du prix du vélo, plafonné au montant de l'aide maximale ci-dessous	50% du prix du vélo, plafonné au montant de l'aide maximale ci-dessous
Aide maximale	300€	200€	100€

VERSEMENT DES SUBVENTIONS

- Une fois déposée, la demande est instruite par la CCSE, dans un délai maximal d'un mois
- Le versement de la subvention intervient dans un délai maximum de 3 mois après la remise de la facture acquittée par le demandeur.

MODALITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER

Par mail à l'adresse suivante :

aideauvelo@cc-sudestuaire.fr

Par courrier ou dépôt au siège de la CCSE :

6 Boulevard Dumesnildot – BP 3014
44560 Paimboeuf

Pour information : Tout dossier incomplet sera ajourné jusqu'à complétude.